

**DÉLIBÉRATION**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**  
**DE LOCMIQUÉLIC**

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 05/06/2024  
Publié le 24 juin 2024  
ID : 056-265600536-20240603-D2024\_023-DE

Le trois juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 30 mai 2024

**Étaient présents :** Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO, Marie-Noëlle LE HONSEC

**Absents excusés :** Anne GERMAIN, Erwan MARTEIL

**Absents :** François NICOLLE, Joël AUDRAN

**Secrétaire de séance :** Annie BLAIZOT

**D2024-023 - ACCEPTATION D'UN DON**

**Exposé :**

Un vide-hangar a eu lieu le 4 mai 2024 pour faire le tri de l'ancien Centre technique municipal. Cette opération a rassemblé 35 personnes, intéressées par les objets stockés. Elle a permis de recueillir 880 euros.

Aussi, en application de l'article L.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, « le Président du CCAS a le droit d'accepter à titre conservatoire, des dons et des legs. La délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L.2242-4 du Code général des Collectivités territoriales, a effet du jour de cette acceptation ».

**Proposition :**

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter définitivement ce don et de l'imputer à l'article 751 du budget 2024 du CCAS.

**Décision :**

Après que le Conseil d'Administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 3 juin 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT

Le secrétaire

